

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2157

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Place de la Liberté - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2157**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Place de la Liberté - Approbation du bilan de concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la place de la Liberté à Bron fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La place de la Liberté est un espace de 20 000 m² situé en plein cœur de Bron. Le périmètre d'étude comprend la place ainsi que ses accroches aux rues adjacentes (rue de Verdun/avenue Camille Rousset, avenue Franklin Roosevelt, rue de la République). Cette place, aujourd'hui très minérale, accueille le marché les lundis et vendredis et constitue un espace de stationnement d'environ 400 places en dehors des jours de marché.

Les réflexions autour de la requalification de la place de la Liberté ont été initiées pour offrir aux Brondillants un espace à vivre plus agréable, plus frais et plus accueillant.

Le diagnostic a fait ressortir les éléments suivants :

- une place peu animée en dehors du marché et avec un usage principalement de stationnement créant un espace minéral en surchauffe l'été,
- une place enclavée, avec de nombreuses barrières visuelles et physiques, entourées d'arrières de bâtiments et de jardins,
- une place calme avec une trame arborée importante à valoriser,
- un espace disponible à fort potentiel en centre-ville, situé entre deux pôles d'activité importants sur les avenues Camille Rousset et Franklin Roosevelt, permettant d'imaginer de nouveaux usages ainsi qu'une amélioration du cadre de vie.

II - Objectifs

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- conforter l'attractivité du centre-ville et connecter les avenues Franklin Roosevelt et Camille Rousset,
- développer un cadre de vie paysager au cœur de Bron en proposant des espaces végétalisés, des usages de loisirs et de repos,
- offrir un espace public, accueillant pour tous, permettant de favoriser l'activité physique et les liens sociaux,
- désimperméabiliser les sols et lutter contre les îlots de chaleur.

Les travaux d'aménagement sont prévus à partir de fin 2024 et jusqu'en 2026.

III - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2023-02-27-R-0125 du 27 février 2023, conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était le suivant : la place de la Liberté ainsi que le square Jean Ranneaud, encadrés par les avenues Franklin Roosevelt, Camille Rousset et la rue de Verdun.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

La concertation s'est déroulée du 20 mars au 20 mai 2023 selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture :

- . à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . à l'Hôtel de Ville de Bron, à l'accueil ;

- le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com ainsi que sur jeparticipe.grandlyon.com et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte e-mail : concertation.bronliberte@grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès du 16 mars 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation qui a été affiché à l'Hôtel de Métropole et à l'Hôtel de Ville de Bron.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique a été organisée le 28 mars 2023. Cette réunion a été suivie par deux ateliers organisés les 4 et 25 avril 2023.

IV - Bilan de la concertation préalable

La concertation a permis de partager le diagnostic, les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Aux termes de cette concertation, sept avis ont été inscrits sur les registres, 22 contributions ont été envoyées sur la boîte e-mail de la Métropole, créée pour la concertation. Le questionnaire mis en ligne sur jeparticipe.grandlyon.com a permis de collecter 689 réponses. Environ 200 personnes ont participé à la réunion publique précitée, laquelle a fait l'objet d'un compte-rendu. Les ateliers ont réuni une quarantaine de participants au total. L'ensemble de la concertation a fait l'objet d'un bilan détaillé joint au dossier.

La forte mobilisation du public, quelles que soient les scènes de dialogue, et les nombreux échanges entre les participants révèlent que le sujet du réaménagement de la place de la Liberté suscite l'intérêt fort des Brondillants. En effet, la problématique d'aménagement de cet espace clef du centre-ville constitue un enjeu majeur.

Globalement, un intérêt important ressort en faveur de la requalification de la place de la Liberté. Les principales attentes concernent le développement de la végétalisation pour en faire un espace de repos et de fraîcheur et l'amélioration de l'esthétique des lieux. Le volet convivial est aussi attendu, avec une place accueillante pour tous, notamment pour les familles avec un souhait de voir s'implanter des activités ludiques tout en maintenant la capacité de la place d'accueillir des événements structurants pour la commune. Enfin, les participants à la concertation ont fait état du souhait de maintenir la fonctionnalité de marché sur cette place. Une partie d'entre eux a, cependant, émis le souhait de voir l'offre du marché évoluer vers une offre plus locale et plus tournée vers l'alimentaire.

Une partie des retours est plus critique et fait part d'inquiétudes sur les questions :

- de stationnement, avec une crainte que la diminution du nombre de places de stationnement entraîne des difficultés d'accès aux commerces, services et transports en commun à proximité de la place, ainsi que des reports de stationnement sur les rues adjacentes. En réponse, il est indiqué que, d'une part, le stationnement n'est aujourd'hui pas saturé, d'autre part, la suppression de stationnement sera graduelle et échelonnée sur plusieurs mandats. Le projet s'accompagnera progressivement de la mise en place d'une réglementation du stationnement qui devrait aussi en limiter l'usage. Enfin, les enquêtes ont montré qu'il existe encore de nombreuses places disponibles sur voirie dans un périmètre de 10 minutes à pied,
- de tranquillité publique : les riverains de la place ont été très fortement mobilisés et ont fait remonter des problèmes de tranquillité nocturne, notamment des nuisances liées à des regroupements nocturnes sur la place, et diurnes les jours de marché.

Le bilan détaillé de la concertation est joint au dossier. Il est également consultable en ligne sur le site participe.grandlyon.com. Au vu du bilan de la concertation préalable, les objectifs du projet sont confirmés, le projet peut être poursuivi en prenant en compte les préoccupations et attentes formulées lors de la concertation.

V - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les principes programmatiques sont aujourd'hui établis comme suit :

- améliorer les cheminements piétons sur et vers la place de la Liberté :
 - . améliorer les accroches et perspectives vers la place depuis la rue de Verdun, l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Camille Rousset,
 - . créer un mail piétons nord/sud sous l'allée de Platanes et reliant l'avenue Franklin Roosevelt à l'avenue Camille Rousset,
 - . créer des cheminements piétons permettant de traverser la place de la Liberté en sens est/ouest ;
- développer un espace végétalisé permettant de rafraîchir la place, notamment *via* le développement de strates basses et moyennes ainsi que la plantation d'arbres pour proposer des espaces ombragés ;
- regrouper les deux aires de jeux existantes en cœur de place et proposer une offre renouvelée adaptée à une large tranche d'âges ;
- implanter une animation commerciale sur la place permettant de renforcer le lien entre les polarités commerciales sur l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Camille Rousset ;
- maintenir une fonctionnalité de stationnement sur une partie de la place, mutualisée avec l'accueil du marché ;
- accueillir un espace de mémoire et des stèles permettant les événements commémoratifs de la commune.

Le projet sera réalisé en deux phases. Une 1^{ère} phase sera réalisée durant le mandat 2020-2026 et fait l'objet de la présente autorisation de programme. L'enveloppe prévisionnelle des travaux de la 1^{ère} phase est de 2 200 000 € TTC.

VI - Individualisation partielle d'autorisation de programme

L'autorisation de programme à individualiser correspond aux diagnostics techniques nécessaires à la réalisation du projet, aux études de conception de l'intégralité du projet ainsi qu'à la réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux, pour un montant de :

- 2 680 000 € TTC sur le budget principal,
- 200 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Dans la mesure où 200 000 € TTC ont, d'ores et déjà, été financés dans le cadre de l'autorisation de programme globale études, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 480 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et 200 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation préalable relatif au projet de réaménagement de la place de la Liberté à Bron.

2° - Approuve :

- a) - le programme des travaux relatif au projet de réaménagement de la place de la Liberté à Bron,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux études et aux travaux.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme global P06 - Aménagements urbains pour un montant de 2 680 000 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 2 480 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 500 000 € TTC en dépenses en 2024,
- . 1 780 000 € TTC en dépenses en 2025,
- . 200 000 € TTC en dépenses en 2026,

sur l'opération n° OP06O8802 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 200 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 200 000 € HT en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 2P06O8802.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 680 000 € TTC en dépenses pour le budget principal et 200 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 200 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

4° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2024 à 2026 - chapitres 20 et 23, pour un montant de 2 480 000 € TTC,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 23, pour un montant 200 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-312467-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
